

Par SDÉ, courriel et messenger

Le 6 novembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019 – 2020
Votre dossier : R-4057-2018/ Notre référence : R056265 ST

Chère consœur,

En conformité avec l'article 30 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), demande la reconnaissance du statut d'expert pour M. James M. Coyne et M. Robert C. Yardley dont les coordonnées sont les suivantes :

M. James Coyne
M. Robert C. Yardley
Concentric Energy Advisors, Inc.
293 Boston Post Road West
Suite 500
Marlborough, MA 01752
États-Unis

Le témoignage portera principalement sur le contenu de leur rapport déjà produit à la pièce HQD-3, document 3, annexe B (B-0053).

Le Distributeur rappelle que la Régie avait reconnu le statut d'expert à M. Coyne et M. Yardley à l'occasion du dossier R-3897-2014, lequel statut avait été reconduit au dossier R-4011-2017. La demande de reconnaissance formulée au présent dossier s'inscrit dans la continuité des phases précédentes d'implantation du MRI aux dossiers R-3897-2014 et R-4011-2017.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/ab

c.c. Intervenants